

Paris, le 21 novembre 2024

Réaction du Syndicat des Boissons Sans Alcool (SBSA) après le vote du Sénat sur la taxation des boissons sans alcool

- **Les Sénateurs ont voté une augmentation de 135% du montant des taxes sur les boissons sans alcool, sucrées comme non sucrées, plongeant les professionnels dans l'incompréhension la plus totale.**
- **C'est un nouveau coup porté aux entreprises agroalimentaires sur l'ensemble du territoire.**
- **Ces décisions, discriminant une catégorie de produits, vont de surcroît amplifier la pression inflationniste sur les Français.**
- **Le Syndicat des Boissons Sans Alcool (SBSA) dénonce des mesures prises à l'aveugle, sans étude d'impact ni concertation préalable, et appelle les parlementaires à un retour à la raison dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire (CMP) qui se réunira le 27 novembre prochain.**

Dans le cadre des discussions sur le PLFSS 2025, l'Assemblée nationale avait, début novembre, considérablement augmenté le montant de la taxe existante sur les boissons sucrées (+66%). Le Sénat vient aujourd'hui d'alourdir encore plus l'augmentation de cette taxe sur les boissons sucrées ; il a également décidé d'augmenter la taxe existante sur les boissons contenant des substituts de sucre (édulcorants). Au total, c'est +135% d'augmentation du montant des taxes sur les boissons qui viennent d'être votés.

Ces nouvelles mesures ne feront qu'amplifier la pression inflationniste sur les Français. Elles pourraient conduire à une hausse allant jusqu'à 27 centimes d'euros supplémentaires sur une bouteille de boisson d'1,5L.

Le Syndicat des Boissons Sans Alcool (SBSA) dénonce une stigmatisation insupportable et incompréhensible¹. **Ces décisions vont déstabiliser toute la filière de production de boissons en France**, et lourdement impacter, en amont, l'un des premiers débouchés des betteraviers français et, en aval, les différents partenaires de la logistique et de la distribution (grossistes, CHR etc.).

Les producteurs de boissons dénoncent en outre les propos tenus dans l'hémicycle à l'encontre de leur profession. Le SBSA rappelle que le secteur des boissons sans alcool représente plus de 11 000 emplois directs, et donc autant de femmes et d'hommes qui s'investissent au quotidien pour fabriquer des produits appréciés des Français.

Si le SBSA partage les objectifs affichés de lutte contre l'obésité et le diabète, il marque son plus total désaccord concernant les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sanitaires. En effet, **les nouvelles mesures prises n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact préalable.**

Face à cette situation ubuesque, le SBSA demande une nouvelle fois qu'aucune décision d'une telle ampleur ne soit prise sans concertation et appelle les parlementaires à un retour à la raison dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire (CMP) qui se réunira le 27 novembre prochain.

¹ Pour rappel, les boissons sucrées ne représentent que 4% des apports en sucre journaliers des Français, et la consommation de boissons sucrées en France est inférieure aux recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS) pour toutes les tranches d'âge (CREDOC 2019).



À propos de SBSA

Le Syndicat des Boissons Sans Alcool (ex-Boissons rafraîchissantes de France) est une fédération professionnelle créée en 1963 et regroupant les entreprises productrices de boissons rafraîchissantes sans alcool (sodas, limonades, eaux aromatisées, boissons énergisantes, boissons à base de thé, boissons à base de jus) et de jus de fruit, opérant en France. Le Syndicat représente un secteur de 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, pour 38 sites industriels implantés en France, 11 000 emplois directs et 50 000 indirects. La vocation du SBSA est de représenter et fédérer les entreprises du secteur, et d'assurer la promotion de leurs actions en matière de nutrition, de transition écologique, de sécurité alimentaire, d'information du consommateur et d'étiquetage.

Contact presse : Mascaret - Stéphanie Laurent – stephanie.laurent@mascaret.eu – 06 60 25 43 06